

# Sauvetage possible de la façade de Saint-Vincent-de-Paul

**Isabelle Mathieu**

imathieu@lesoleil.com

**La façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul semble sauvée. Le ministère de la Culture refuse la démolition du dernier mur du bâtiment historique.**

La saga de la transformation de l'ancien patro Saint-Vincent-de-Paul, sur la côte d'Abraham, en hôtel de 300 chambres a connu un nouveau rebondissement hier. *Le Soleil* a appris que l'ingénieur de la firme Roche embauché par le ministère de la Culture pour examiner la structure conclut qu'il est possible de consolider la façade avec des poutres de soutènement en acier, le temps de la construction de l'hôtel. Il vient ainsi contredire les ingénieurs du promoteur de l'hôtel, Jacques Robitaille.

«Quand on enlève trois murs sur quatre, il y a toujours un risque, note Fernand Lévesque, responsable de la gestion du patrimoine au ministère de la Culture. Mais notre contre-expertise confirme qu'il y a moyen de limiter les risques d'effondrement avec des poutrelles de soutènement.»

## PRÉCÉDENT SUR LA CÔTE DU PALAIS

Ce n'est pas la première fois que des murs historiques ont besoin d'un tel soutien durant les travaux. Trois édifices de la côte du Palais ont été soutenus artificiellement du-

rant des années, ajoute Fernand Lévesque.

La Commission des biens culturels et la ministre de la Culture doivent encore rendre leur avis officiel, mais il est déjà clair pour le ministère que «la qualité patrimoniale de la façade est suffisamment grande pour mériter qu'elle soit sauvegardée».

L'architecte du projet a été avisé hier qu'il devait conserver la façade pour l'intégrer au nouveau bâtiment et inclure des poutres de soutènement durant les travaux.

Le 5 octobre, la Commission d'urbanisme de la Ville de Québec avait approuvé la démolition de la façade, pour des raisons de sécurité et sous réserve de l'approbation du ministère.

Pour prendre leur décision, fonctionnaires et élus s'étaient notamment basés sur les rapports des ingénieurs du promoteur.

À la lumière de la nouvelle expertise technique, la Commission d'urbanisme pourrait-elle prendre une décision différente? «Il y a seulement les fous qui ne changent pas d'idée», a répondu le président de la Commission, Jacques Joli-Coeur, interrogé hier par *Le Soleil*.

Chose certaine, aucun permis de démolition ne pourra être délivré tant que le ministère de la Culture et la Ville ne seront pas du même avis. Le promoteur doit aussi présenter tous les plans pour obtenir son permis de construction d'hôtel.

Les travaux de construction de l'hôtel Boreal doivent se terminer au début de 2008.